http://www.cgt-ouest-france.fr

Compte-rendu des délégués du personnel du 13 février 2018

Des tests, encore des tests, toujours des tests… voilà le nouveau fonctionnement

QUESTIONS JOURNALISTES

Photos : bases d'archivages départementales :

- l'outil tourne même s'il ne fait pas son travail d'archivage automatique des photos mises en page dans la nuit. L'archivage automatique n'est plus fiable. Sans contrôle chaque matin nous perdons des centaines de photos publiées. Quelle solution possible ? Les utilisateurs ne trouvent toujours pas leurs photos archivées sur leurs serveurs, la recherche ne répond pas alors que les photos sont bien stockées. Demande d'une solution à apporter afin de faciliter le travail des rédacteurs. **Un chargé de projet sera nommé afin de suivre l'ensemble des problématiques de l'ancien outil sous la V3 jusqu'au nouvel outil Eidos. Un suivi au niveau des pertes de données est indispensable et attendu depuis des années, y associer un chargé de projet métier est capital.**

- Les contentieux pour droits d'auteur se multiplient, notamment sur le web, quelle solution envisageable ? **Ce sont plutôt des litiges pour le service juridique, liés au droit d'auteur. Une note en cours de finalisation sera diffusée à l'ensemble des équipes.**

Eidos : la recherche photo, soit dans les archives soit dans le dossier Reporter, parait plus compliqué, trop de clics ? Pourquoi à chaque déploiement de nouvel outil ou procédures, la photo n'est-elle pas prise en compte en même temps que le texte dans les formations dispensées ? **La direction répond que la photo est traitée en même temps que le reste. Les délégués soulignent que les retours des utilisateurs ne vont pas dans ce sens et leur travail en devient plus compliqué.**

Troove : énorme ralentissement depuis le début du mois de janvier. Quelle en est la raison et quelle solution ? Dans l'attente d'avoir un outil fiable et égal au minimum à l'ancien, quel est le retro planning mis en place ? **La direction mentionne qu'un suivi est fait au quotidien par le service informatique en lien avec la personne référente au service Documentation. Néanmoins les délégués appuient le fait que le nouvel outil ne propose toujours pas les réponses aux attentes faites dès le départ du projet par les utilisateurs interne. De plus, elles ne sont pas complètes. Plus l'outil sera fiable au niveau des réponses plus nous pourrons aussi vendre un produit encore plus qualitatif à l'extérieur. La problématique de fond reste entière : qui définit le cahier des charges ? Des chargés de projets missionnés au service informatique mais nous sommes là sur la technique et non sur le métier qui devrait être à l'origine des évolutions. Pourquoi est-ce l'inverse ?**

Plateau et transversalité : tous les salariés contribuent aux contenus sur le site ouestfrance.fr en plus de leur travail pour le print et non le contraire. La convivialité doit se développer à part égal. Certains salariés du web ne connaissent même pas les services du plateau ! Une présentation des services et des équipes leur est-elle faite systématiquement à leur arrivée ? A mettre en avant l'autonomie et la rapidité d'exécution où est la place pour la transversalité ? **Une réunion de présentation sur le plateau a été faite et pour ceux qui n'ont pu être présent une vidéo a été envoyée pour présenter les équipes non journalistes. Nous ne parlons pas de ces équipes ci !**

Le Marin : alors qu'ouestfrance en ligne a été fermé aux salariés d'Ouest-France en fin d'année 2017, le marin utilise toujours cet outil qui n'est plus alimenté, ont-ils eu l'information et ont-ils accès à Troove ? **ouestfrance en ligne est toujours accessible et toujours alimenté, mais ils ont aussi accès à Troove.**

JCC : quel sera leur avenir ? **Christian Lerosier est chargé de la rédaction d'une note définissant ce qu'est « l'animation du réseau des correspondants ». Le test en cours dans le Calvados permettra aussi d'y voir plus clair et sera même déterminant pour l'avenir de cette partie du métier.**

Recentralisation des SR : quelles mesures seront mises en place pour accompagner leur transfert ? **Ils ont été reçus. C'est une mutation subit reconnait la direction. L'accompagnement sera de l'ordre financier, un échelon supplémentaire pour ceux qui resteront sur site et deux échelons pour ceux qui déménageront.** Quelle nouvelle organisation de travail sera effectuée ? **Pas de réponse !** Quels impacts au niveau « qualité de vie au travail » ? **Certaines personnes ont effectivement besoin d'un accompagnement plus personnalisé et rencontreront la responsable qualité de vie au travail à leur demande.**

Newsletters : qui les rédigent ? **Elles sont toutes automatiques tirées des contenus publiés sur le site sauf celles de l'Edition du Soir, ouestfrance entreprise, deux aux Sports et celle de l'Agriculture.**

Plan de mutation : combien de salariés ont demandé leur mutation ? **45 personnes sont concernées.**

Prime de droit d'auteur : quel sera son montant ? **609,77€ plus 30€ de CFC, contre 595€ en 2017**.

QUESTIONS INTERCATEGORIELLES

Hausse du prix du journal en kiosque : est-il effectif à partir de ce mois de Février ? Et de combien ? **La hausse du journal est reportée au mois d'avril et concernera non seulement les ventes en kiosque mais aussi nos abonnés finalement. Elle sera de 5 centimes.**

Plateau de la rédaction : toutes les personnes concernées par le déménagement n'ont pas été prévenu, ce qui est d'autant plus inquiétant, lorsque la personne arrive à son poste de travail et qu'il a disparu. Que peut ressentir le salarié en question ? La qualité de vie au travail est loin d'être prise au sérieux. Quel sera l'avenir du poste de télécopie du soir ? **La direction reconnait qu'elle aurait pu faire autrement et s'est excusée auprès du salarié. Une réflexion sur le contenu du poste est en cours. La CGT sera vigilante sur le suivi.**

Collection des journaux : plus d'attribution par service au jour de la réorganisation plateau. Pourquoi et pourquoi n'avons-nous pas été ni concerté ni informé ? **Les collections n'étaient plus suffisamment consultées, soit disant, donc la décision d'économie a été prise sans aucune concertation. Au cœur même de la rédaction le journal papier diminue. Du virtuel, plus que du virtuel !**

Départ à la retraite : C.E.T, le temps décompté par l'entreprise est-il le même que celui de la caisse de retraite ? **Les deux ne sont pas liés. La date de départ est fixée par l'organisme de la caisse de retraite et à partir de celle-ci sont décomptés les jours du CET pour le clôturer définitivement.**

Bulletin de paie : comment expliquez-vous les nouveaux coefficients à virgule ? **Cela est dû à l'augmentation salariale**. Comment se fait-il que des salariés gagnent moins que l'année dernière, même ceux qui ont bénéficiés d'une augmentation ? Est-ce possible ? **Ce n'est pas normal, la direction nous invite à remonter les cas.** Nous souhaitons une explication de chaque ligne de notre bulletin de salaire afin de mieux comprendre ce qui nous est retiré. **La direction prend note mais mentionne que les informations sont peut-être sur Intranet, sinon elle s'engage à les déposer**. Quand aurons-nous une fiche de paie simplifiée ? **La direction attend la mise en place du prélèvement à la source prévu pour 2019.**

Bulletin de paie et mutuelle : comment la base de cotisation pour la mutuelle peut être supérieure au total du salaire brut ? Est-ce légal ? **C'est une erreur qui sera rétablie sur la paie de février qui sera d'ailleurs virée le 23.**

Bulletin de paie : pouvez-vous nous expliquer la différence entre le salaire net à payer et le net imposable ? **Le net imposable est constitué du net à payer plus la part imposable de la CSG plus la part de la cotisation employeur sur la Mutuelle.**

QUESTIONS CADRES

Secrétariat plateau et **Assistante départementale** du Pré-Botté : ces deux postes ont-ils fait l'objet d'un appel à candidature en interne ? **Il n'y a pas eu d'affichage sur le nouveau poste d'ADP par contre il y en a eu un sur le poste au Pré-Botté pour lequel trois candidatures ont été reçues.** Pourquoi les nominations sont-elles officielles plus d'un mois après leur prise de poste ? **La direction a oublié de les publier !**

QUESTIONS EMPLOYES-OUVRIERS

Secrétariat d'agence : Quelle organisation est mise en place sur le département du 35 ? **La secrétaire de Redon nommée assistante départementale au Pré-botté ne sera pas remplacée. Le secrétariat sera mutualisé.** Pour 2018, combien de départ à la retraite peuvent être envisagés ? **Deux sont envisageables.** Prévoyez-vous de nouvelles fermetures d'agences, si oui, lesquelles et à quelles échéances ? **Pas de réponse.** Combien de temps durera le test Facebook : « réponses aux internautes » dans le Calvados **? Le test durera six semaines afin de quantifier, qualifier et diriger les questions vers les bons interlocuteurs. La secrétaire de Lisieux faisait déjà cette tâche, voilà pourquoi la mission lui a été confiée.**

Réunion des correspondants : Pourquoi le temps de rangement de la rédaction après une réunion n'est pas comptabilisé dans Poga ? **La direction répond que cela relève bien du temps de travail et regardera de plus près ce cas, car les réunions se déroulent normalement sur un site extérieur.**

Secrétariat plateau : quelle est la nouvelle organisation ? **L'organisation ressemble à celle d'un département avec une mutualisation des postes, d'ailleurs un numéro unique et une nouvelle adresse mail commune ont été créés.**

Service Rotative : Suite aux départs en retraite de trois salariés, aucune nomination n'a été faite à ce jour, pourquoi ? Nous demandons de nouveau une date de réunion pour le service Rotas au mois de février**. Une date de réunion sera communiquée par la direction dès le retour du directeur industriel.**

Secteur industriel : Le responsable d'impression est-il nommé ? **Dès que le salarié retenu signera son contrat il sera présenté aux équipes, la date de prise de poste n'est pas encore fixée.**

Attente de pourvoi de poste : 13 mois que ça dure, à la SIGL, pouvez-vous nous donner la raison ? **Un recrutement interne au Groupe devait s'opérer ce qui ne fût pas le cas. Combien de temps faudra-t-il encore attendre ? A trop chercher la perle rare on reste le bec dans l'eau !**
Nous attirons votre attention sur des candidatures féminines rejetées, pouvez-vous nous en donner les justifications ? A compétences égales et prouvées, il ne peut y avoir de discrimination de genre. **La direction réaffirme qu'il n'en est pas question. Les élus peuvent en douter vu que des femmes ont fait leurs preuves et ne sont pourtant pas embauchées en CDI !**

Changement de Période de référence du temps de travail : la RH avait annoncé une rencontre avec les équipes du secteur industriel afin d'aborder tous les questionnements en cours, quelle date est fixée ? **Une information à destination des cadres sera donnée au plus tôt, en mars, qui devront ensuite les transmettre aux salariés. Les élus signalent que cela doit faire l'objet d'une réunion spécifique.**

Parking du siège : pare chocs, rétroviseurs arrachés, emboutis, carrosserie raillée, une communication s'impose quant aux salariés qui ne laissent pas d'adresse, ras le bol de ceux qui subissent, que pouvez-vous envisager ? **Un affichage de sensibilisation sera fait. La direction est particulièrement vigilante sur ce genre de comportement.**

Les élus CGT : Patricia Vieillescazes, Marc Jarnoux, Bertrand Corvez, Frédéric Rousseau, Jean-Claude Colin, Jean-Charles Collet, Philippe Coquemont, Pascal Hirel, Michel Pottier, Yves Rousseau.